



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 56857

Texte de la question

M. François de Mazières attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur le plafond du livret A. En effet, lors de la campagne présidentielle, François Hollande avait annoncé que le plafond initial de 15 300 euros serait doublé afin de financer le secteur du logement social. Ayant opté pour un relèvement progressif, le Gouvernement l'avait augmenté de 25 %, en octobre 2012, passant alors de 15 300 euros à 19 125 euros, puis en janvier 2013, le portant à son plafond actuel, à savoir 22 950 euros. Aujourd'hui, il semble que le ministre des finances et des comptes publics ait renoncé à porter son plafond à 30 060 euros, au motif que le total de ses encours (d'un montant de 268,7 milliards d'euros au 30 avril 2014) suffisait à couvrir les besoins de financement. Or les acteurs du logement social s'alarment de cette décision à un moment où la construction exige d'être relancée. Il lui demande donc de bien vouloir l'éclairer sur l'état des financements disponibles au regard des besoins du secteur et sur l'opportunité du relèvement du plafond du livret A.

Données clés

Auteur : [M. François de Mazières](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56857

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Logement et égalité des territoires

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4662

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)